



Charges annuelles à payer dans un camping

Par **LIETAER**, le **11/12/2011** à **15:04**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un mobil home que je veux vendre, installé dans un camping, et le patron de celui-ci me demande des arriérés de charges, mal détaillées et des plus fantaisistes, que je ne veux honorer qu'en partie.

Comme j'ai un acheteur, le propriétaire du camping fait pression sur lui, en lui disant qu'il ne peut acheter tant que je n'ai pas réglé ma dette entièrement. L'acheteur n'ose pas s'engager.

Le propriétaire du camping, qui peut demander n'importe quoi, a-t'il le droit de bloquer la vente en faisant pression sur les futurs acheteurs ?

Merci pour votre réponse.